

# NICE / La Penne : Élection partielle complémentaire les 6 et 13 mars 2013

NICE / Dans la commune de la Penne, à la suite de la démission de M. Marc VIGNAL de sa fonction de maire acceptée par le Préfet des Alpes-Maritimes en date du 20 janvier 2016 et des démissions de M. Philippe BLANC et Marcel SAULE de leur mandat de conseiller municipal, il y a lieu d'organiser une élection partielle complémentaire, le conseil municipal devant être complet pour élire un nouveau maire.

Les électeurs de la Penne (français et européens), inscrits sur les listes électorales générale et complémentaire municipale, arrêtées au 29 février 2016, sont convoqués aux fins d'élire deux conseillers municipaux le dimanche 6 mars 2016 et en cas de second tour le dimanche 13 mars 2016.

Les dates et lieu de dépôt des déclarations de candidature sont fixés comme suit :

– pour le premier tour de scrutin : du lundi 15 février 2016 au mercredi 17 février 2016, de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 16 heures et le jeudi 18 février 2016, de 9 heures à 12 heures et de 14 heures jusqu'à 18 heures.

– pour le second tour de scrutin, le lundi 7 mars 2016, de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 16 heures et le mardi 8 mars 2016, de 9 heures à 12 heures et de 14 heures jusqu'à 18 heures.

à la préfecture des Alpes-Maritimes, à l'adresse suivante :

**Centre administratif départemental (CADAM)**

**147, boulevard du Mercantour à Nice**

**Tour Jean Moulin (7ème étage)**

**Bureau des Élections.**

Pour tout renseignement complémentaire : contacter le bureau

des élections par téléphone aux numéros 04 93 72 29 42/40  
ou par courrier électronique à l'adresse « [pref-  
elections@alpes-maritimes.gouv.fr](mailto:pref-elections@alpes-maritimes.gouv.fr) »